

On constate aujourd'hui, qu'au sein des communautés de croyants des religions révélées telles l'Islam, des minorités radicalisées prétendent instaurer une souveraineté absolue de la loi divine qui conduit notamment à rejeter l'autorité d'un État laïc, protecteur des libertés individuelles. Cette revendication est fondée sur une lecture politisée de la loi divine qui ignore les exégèses traditionnelles fondées sur une rationalité herméneutique et philosophique. Mais, au delà de cette approche extrême, de nombreux signes montrent que le conflit entre loi divine et raison est réapparu au sein même des sociétés occidentales laïques. Ainsi, s'est développé en Europe un débat sur le port d'insignes religieux, sur le respect des interdits religieux relatifs aux usages alimentaires, aux rituels funéraires, etc. Un communautarisme religieux progresse tandis que la laïcité, notamment à la française, se donne un nouvel objectif : limiter, voire contrôler les manifestations extérieures de la liberté religieuse, invoquant la protection de l'ordre public. Dès lors, la cohabitation paisible entre Religion et État est menacée.

Admettons que nous vivons aujourd'hui un moment straussien. Leo Strauss affirmait que le conflit entre religion et raison ne saurait être une « affaire classée » et devait inévitablement se réouvrir. Pourquoi ? Selon lui, les victoires des Lumières radicales ou modérées, fondatrices de notre modernité, n'ont été qu'apparentes. Ainsi, il n'a pas été possible de réfuter à l'aide de la science les vérités révélées ou de les renvoyer au règne de l'illusion. On n'a pas non plus réussi à leur donner un sens strictement personnel permettant de confiner leurs effets cognitifs et pratiques à la sphère de la vie privée. Dès lors, le désenchantement du monde n'a peut-être pas eu lieu. Au contraire, se profile un « triomphe de la religion » (Lacan) déversant du sens sur un réel appauvri car essentiellement construit par la techno-science. Cet échec des Lumières pourrait expliquer en partie au plan juridico-politique la fin de la pacification de l'espace public en Occident ou encore la tentative d'étatiser la loi révélée en Orient.

Notre colloque se propose, grâce à une démarche pluridisciplinaire (histoire des religions, histoire du droit, philosophie, droit), d'éclairer la nature et l'origine du conflit contemporain entre raison et loi divine tout en analysant ses répercussions au plan juridique. On pourra ainsi espérer mieux comprendre la remise en cause des formes actuelles de cohabitation entre religion et État, notamment à travers le développement de positions radicales telles l'islamisme qui veut imposer le règne d'une loi divine devenue totalitaire.

Organisateurs :

Olivier CAMY (CGC / Sciences Po)

Lukáš Macek (Sciences Po)

Centre Georges Chevrier, UMR 7366

4 Boulevard Gabriel - BP 17270 F-21072 DIJON CEDEX

Tél. : 33 (0)3.80.39.53.52

Centre-Georges-Chevrier@u-bourgogne.fr

<http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC.html>

Colloque International

Loi Divine et Raison



© Détail d'une œuvre d'Olivier Camy, avec l'aimable autorisation de l'auteur.

*Amphithéâtre
Danube*

SCIENCES PO
COLLÈGE UNIVERSITAIRE
CAMPUS EUROPÉEN DE DIJON
14 avenue Victor Hugo, DIJON

Jeudi 8 décembre 2016

Jeudi 8 décembre 2016

Collège universitaire de Sciences Po, 14 av. Victor Hugo
Amphi Danube

9h30 : 10h - Accueil des participants

10h - Moment historique (histoire, histoire du droit, sciences religieuses) :
Le conflit du Moyen Âge aux Temps modernes : complémentarité entre doctrine sacrée et philosophie naturelle, coexistence et échanges entre les pouvoirs spirituels et temporels.

Mohammed-Hocine BENKHEIRA, Section des Sciences religieuses, EPHE (Sorbonne) : *La shari'a : aperçus sur un concept*

Christian TROTTMANN, CNRS, Université de Tours, CESR (UMR 7323) : *Originalité et enjeux de l'encyclique Fides et ratio*

Isabelle MOINE-DUPUIS, uB, et **Frédéric CHARLIN**, uB, CREDIMI (UMR 6295) : *La religion d'État dans le droit pénal moderne*

13h30 - Moment juridique (droit, droit comparé) :
Le conflit aujourd'hui : crise de la laïcité, place de la religion dans l'espace public, la question de l'existence politique ou sociale à travers une positivité religieuse.

Laurence BAGHESTANI, uB, CREDESPO (EA 4179) : *Le principe de laïcité, une invention française ignorée*

Nir KEDAR, Université Bar-Ilan, Sapir Academic College, Israël : *Embracing and Rejecting the Divine : The Elusive Presence of Jewish Law in Modern Israel*

H. NAKASHIMA, Université Yamagata, Japon : *Le principe constitutionnel de séparation entre l'État et la religion au Japon*

16h30 - Moment philosophique (théorie du droit, philosophie) :
Vrai ou faux conflit ? Un conflit inévitable ? Relation entre religion et idéologie religieuse.

Olivier CAMY, IEP Paris, uB, Centre Georges Chevrier (UMR 7366) : *Le conflit loi divine/raison à l'époque des simulacres*

Alain DAVID, Collège international de Philosophie - Licra : *Le religieux dans les limites de la simple raison*

Bernard BOTIVEAU, CNRS, Université d'Aix-Marseille, IREMAM (UMR 7310) : *D'une codification l'autre. L'appel à la loi religieuse saisi par le politique*